

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	16^{ème}
Nom de site	KENNEDY_EU	Numéro	6604U3
Adresse du site	22, avenue du Président Kennedy	Hauteur	R+8 (28,50 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout des 800 et 900 MHz avec changement d'antennes sur un site 2G/3G/4G.		
Complément d'info	Deux antennes sur deux azimuts. Suppression de la 2G site 3G/4G après travaux		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	26/06/2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	04/05/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	04/07/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile installé dans votre arrondissement.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout des 800 et 900 MHz , sur un site couvrant 3G et 4G (fréquences 800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 260° et 350°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	4°
Estimation	260° < 5V/m ; 350° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	R+8 (28 m)
Divers			

Incidence visuelle

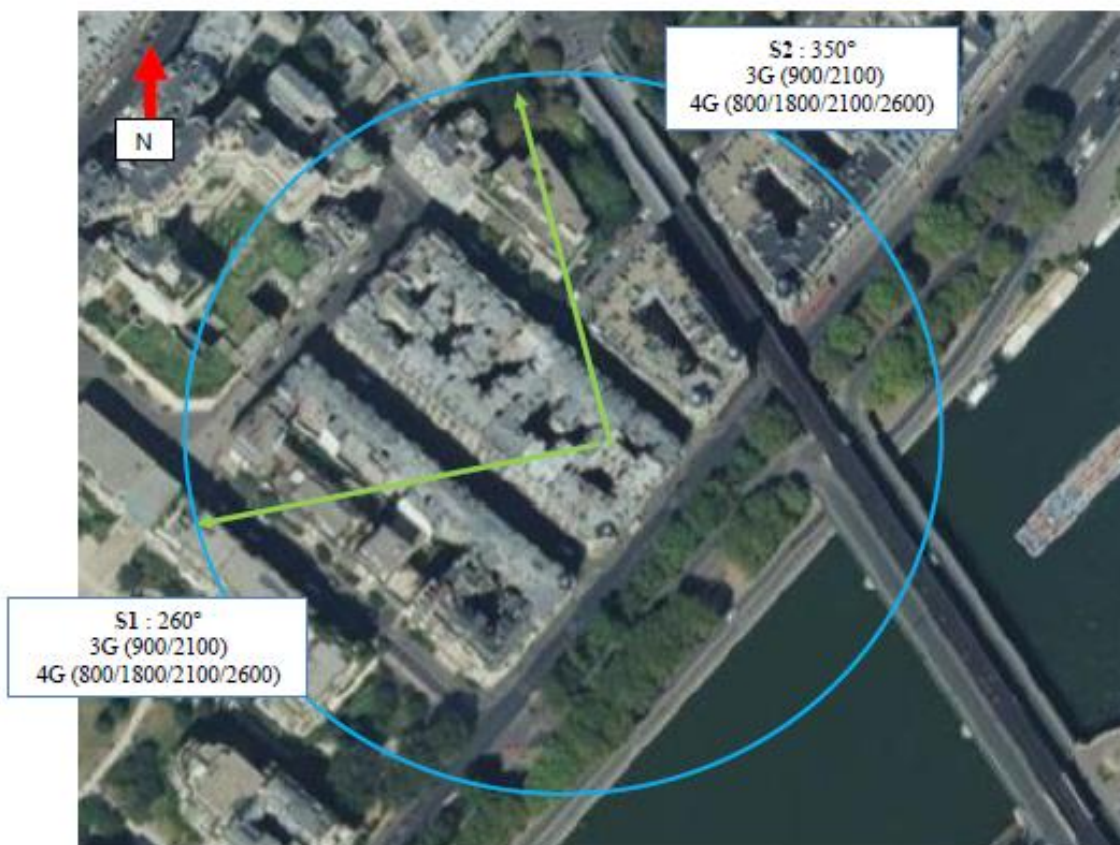
Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 2 antennes panneaux existantes par 2 antennes panneaux.
Zone technique	Les armoires techniques sont installées dans un local.
Hauteur antennes/sol	29,25 m

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

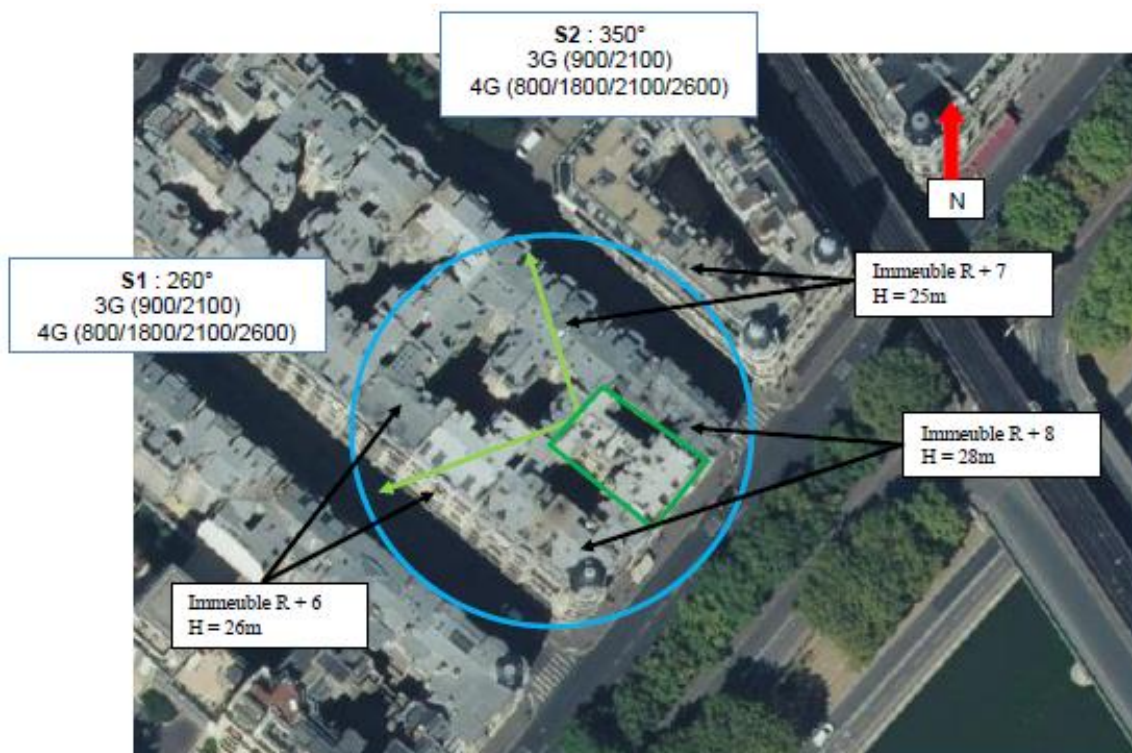
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 260°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5V/m.
 La hauteur correspondante est de 25.5 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 350°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m.
 La hauteur correspondante est de 25.5 m.



	Azimut 260°	Azimut 350°
Niveau maximal	Compris entre 4 et 5V/m	Compris entre 4 et 5V/m
Hauteur	25,5m	25,5m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat existant (Vue 1)



Etat projeté
(Antennes non visibles depuis la voie publique)



Vue des Azimuts

AZIMUT 260°



AZIMUT 350°

